



## **SNI se désengage de Centrale Laitière et de Cosumar**

- **Cession d'un bloc de 21,75 % du capital de Centrale Laitière au profit de Danone**
- **Dépôt auprès du CDVM d'un projet de cession de la participation résiduelle de SNI dans Cosumar (9,1 %) à travers une offre de vente au public (OPV)**

Casablanca, le 3 novembre 2014

### **SNI cède un bloc de 21,75 % du capital de Centrale Laitière au groupe Danone**

La Société Nationale d'Investissement (SNI) annonce avoir cédé un bloc de 21,75 % du capital de Centrale Laitière au groupe Danone au prix unitaire de 1 500 DH par action.

Cette cession fait suite à la cession par SNI du contrôle de Centrale Laitière au groupe Danone intervenue en février 2013.

SNI conserve à l'issue de cette opération 5 % du capital de Centrale Laitière, avec l'intention de céder cette participation ultérieurement sur la Bourse de Casablanca en vue d'augmenter le flottant de la société.

### **SNI ouvre le capital de Cosumar sur la Bourse de Casablanca via une OPV**

Par ailleurs, SNI annonce avoir déposé auprès du CDVM une demande de visa concernant la cession de sa participation résiduelle dans Cosumar, soit 9,1 % du capital, à travers une OPV ouverte au personnel de la société, au grand public et aux investisseurs institutionnels.

À l'issue de cette opération, le flottant en bourse de Cosumar atteindra 35 %, ce qui aura pour conséquence de dynamiser la liquidité du titre. L'opération permettra également à Cosumar de faire participer ses salariés aux fruits de sa croissance.

### **Processus de transformation de la SNI en fonds d'investissement à long terme prenant des participations dans des projets innovants et structurants au Maroc et en Afrique subsaharienne**

Ces deux opérations de cession parachèvent la sortie de la SNI de ses participations matures dans le domaine agro-alimentaire. Les fonds dégagés par ces deux opérations seront réinvestis dans des projets innovants et structurants aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne en cohérence avec la nouvelle stratégie de transformation en fonds d'investissement à long terme, souhaitée par les actionnaires de la SNI. Une partie de ces fonds sera, par ailleurs, consacrée à la réduction de la dette.